



**VILLE
DE
SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

**PROJET EDUCATIF TERRITORIAL
2014 - 2017**

Sommaire

I.	Etat des lieux :.....	3
A.	Le projet éducatif communautaire :.....	3
B.	Les apports de l'intercommunalité :.....	4
C.	Evolution de la population à Saint-Vincent de Tyrosse :.....	5
D.	Ouverture du Plan Local d'Urbanisme :.....	5
E.	Le développement de l'économie locale :.....	5
F.	Structure et évolution de la population :.....	7
G.	Les services de la commune :.....	8
H.	Les équipements de la commune :.....	10
I.	Les Associations Tyrossaises :	11
J.	Les projets en cours ou à venir de la Ville :.....	12
K.	Les temps d'activités périscolaires sur Saint-Vincent de Tyrosse pour les 3/11ans :	12
II.	Le Projet Educatif Territorial :.....	14
A.	Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :.....	14
B.	Objectifs opérationnels :.....	14
C.	Effets attendus :	15
D.	Indicateurs retenus :.....	15
E.	Description du fonctionnement	16
F.	Partenaires du projet :	18
G.	Structure de pilotage :	19
III.	Annexes:.....	21

Introduction

La Ville de Saint-Vincent de Tyrosse a souhaité mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013/2014.

Aujourd'hui, la Ville formalise sa mise en place en rédigeant un Projet Educatif Territorial. L'objectif de ce PEDT vise à mobiliser toutes les ressources du territoire. Il permet de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur les temps périscolaires et extrascolaires.

L'année d'expérimentation des nouveaux rythmes a permis de réfléchir, en concertation avec tous les acteurs, au fonctionnement de ces différents temps périscolaires.

La réforme des rythmes éducatifs vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Elle n'ajoute pas seulement une demi-journée dans la semaine, elle modifie également le temps de chaque journée en augmentant le temps d'activité périscolaire.

Il s'agit notamment dans le cadre de la réforme de rechercher une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires : les élèves doivent pouvoir accéder à des activités culturelles, artistiques, sportives ou environnementales et être pris en charge au minimum jusqu'à l'ancienne heure de fin de la classe (16h30) si leurs parents le souhaitent.

Ces activités périscolaires, organisées par la commune et par le Centre de loisirs, sont à penser en articulation avec le projet d'école et doivent contribuer à l'épanouissement et au développement de la curiosité intellectuelle des enfants.

Dans un premier temps, le PEDT concernera le public 3/11 ans uniquement pour les activités périscolaires. Nous élargirons le PEDT aux activités extrascolaires ainsi qu'aux publics 0/3 ans et 12/25 ans dans un second temps.

I. Etat des lieux :

Date de présentation du projet : **30 septembre 2014**
Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : **Ville de Saint Vincent de Tyrosse**
Nom du correspondant : **COLL Cathy**
Fonction : **Adjointe Education Jeunesse**
Adresse : **24 Avenue Nationale 40230 saint Vincent de Tyrosse**
Téléphone : **05.58.77.00.21**
Adresse électronique : contact@tyrosseville.com

Périmètre et public du PEDT :
Territoire concerné : **Commune de Saint Vincent de Tyrosse**

Public concerné : **nombre total d'enfants : 620**
Niveau maternelle : **entre trois et cinq ans : 233**
Niveau élémentaire : **387**

Indiquer la date à laquelle l'(les) éventuelle(s) dérogation(s) à l'organisation scolaire a (ont) été accordée(s) : /

Durée du PEDT (3 ans maximum) :
Du 2 septembre 2014 au 05 juillet 2017

Saint-Vincent de Tyrosse dans la communauté de communes Marenne Adour Côte Sud (MACS)

MACS a été créée en 2002. Elle regroupe les 23 communes suivantes: Angresse, Azur, Bénesse-Marenne, Capbreton, Josse, Labenne, Magescq, Messanges, Moliets-et-Maâ, Orx, Saint-Geours-de-Marenne, Saint-Jean-de-Marsacq, Saint-Martin-de-Hinx, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Sainte-Marie-de-Gosse, Saubion, Saubrigues, Saubusse, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tosse et Vieux-Boucau.

Le siège de MACS se situe sur la commune de Saint Vincent de Tyrosse.

A. Le projet éducatif communautaire :

Suite à un diagnostic effectué par les Francas en 2004, mettant en évidence les orientations de la politique petite enfance, enfance et jeunesse, les élus et les acteurs éducatifs locaux ont élaboré un Projet Educatif Communautaire. Il met en avant les valeurs et les orientations éducatives en direction des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans.

Les valeurs du Projet Educatif Communautaire :

- La prise en compte de tous les jeunes enfants, enfants et jeunes
- La lutte contre les inégalités et les discriminations
- Le respect de soi, des autres, de l'environnement

- L'exercice des droits et des devoirs des enfants et des jeunes
- Le respect du principe de laïcité
- La mise en place d'activités éducatives qui permettent l'épanouissement moral et physique de l'enfant et du jeune et de sa prise d'autonomie
- L'accompagnement des enfants et des jeunes afin qu'ils deviennent des citoyens actifs et responsables.

Les orientations du Projet Educatif Communautaire :

- Faciliter la vie quotidienne des familles
- Garantir une égalité dans la qualité d'accueil et d'accès aux services et aux activités
- Transmettre ce qui caractérise l'identité du territoire
- Accueillir les nouveaux arrivants et favoriser les rencontres avec les « anciens » et entre les générations
- Impliquer les enfants, les jeunes et les parents dans la vie locale
- Développer l'apprentissage des nouvelles technologies et des activités d'expression et de création

B. Les apports de l'intercommunalité :

Les domaines d'intervention de la communauté des communes s'élargissent à l'enfance, la jeunesse, la culture, le tourisme, l'aide à la personne et plus récemment le sport. Ils complètent les compétences de la ville et sont représentés par les équipements suivants:

- Les Ateliers Multiservices Informatiques (AMI)
- Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
- Un Point Rencontre Emploi (PRE)
- Pôle Sud, lieu d'enseignement, de formation et d'éveil musical créé en 2013
- Un réseau de transport en commun « Yego » depuis fin août 2014

Sur les communes voisines, on trouve :

- Le centre aquatique Vert Marine, Aygueblue situé à St Geours de Maremne
- Le pôle culinaire à Seignosse
- Les salles de spectacles : La Mamisèle à Saubrigues, le Ph'Art à Capbreton, Les Bourdaines à Seignosse et l'Espace Culturel Roger Hanin à Soustons
- La Maison de l'Oralité et du Patrimoine située à Capbreton...
- L'Escale Info incluant le Bureau Informations Jeunesse (BIJ) situé à Capbreton
- Les PRE (Points Rencontre Emploi) de Soustons et Labenne

Cette offre riche et variée d'équipements et d'infrastructures facilite l'accès à la culture pour tous et permet un travail en collaboration avec ses services culturels, enfance et jeunesse tout au long de l'année. Des rencontres entre les services enfance jeunesse, des communes du territoire favorisent la socialisation et les échanges interculturels.

Dans le cadre du projet éducatif communautaire en direction des enfants et des jeunes âgés de 0 à 18 ans et des familles, plusieurs services sont proposés :

- La coordination du réseau des accueils de loisirs enfance et jeunesse,
- Des séjours et dispositifs pour la jeunesse (Raid Ados, Rencontres Electriques, Rencontres enchantées, Terre de jeux, Ludobus, actions de prévention dans les collèges et lycées...),
- Le REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents),
- L'Escale Info (Point Information Jeunes, Familles...),
- Le Relais Assistantes Maternelles (RAM).

C. Evolution de la population à Saint-Vincent de Tyrosse :

La population Tyrossaise n'a cessé de croître depuis le XIXe siècle. Dans les années 70, on comptait plus de 3000 habitants.

D'après l'INSEE à la fin des années 90, le solde naturel est négatif, ce qui ralentit la croissance de la population Tyrossaise. On compte alors 5360 habitants.

Mais entre 2004 et 2005, le nombre de naissances augmente considérablement pour atteindre le seuil le plus haut en 2009. L'écart le plus important entre les naissances et les décès se situe cette même année : plus de 120 naissances contre 65 décès, ce qui implique un pic de croissance de la population de 37 % entre 2000 et 2009.

D. Ouverture du Plan Local d'Urbanisme :

Jusqu'à aujourd'hui le Plan Local d'Urbanisme a permis des ouvertures ponctuelles des terrains à bâtir, d'où la construction de nouveaux logements et d'implantation d'entreprises et de commerces.

Le nombre de logements (résidences principales, résidences secondaires et logements occasionnels, et logements vacants) sur la commune a augmenté de 47% depuis 1999. Ces logements se situent dans des zones pavillonnaires pour la majorité.

Nous constatons que 89% de ces logements sont des résidences principales et dans celles-ci, 61% des habitants sont propriétaires.

E. Le développement de l'économie locale :

La commune de Saint-Vincent de Tyrosse possède une imposante zone d'activités économiques : la ZA de Casablanca. Sa superficie de 6 ha accueille des industries et de nombreux artisans.

La ville fait en sorte d' « offrir des conditions favorables pour le maintien d'activités économiques existantes et d'assurer l'intégration paysagère et architecturale des constructions à usage d'activités économiques ».

Des commerces et des offres de services diversifiés se sont développés dans la ville. Les principaux services concernent les secteurs alimentaires (boulangeries, restaurants...), bancaires, de l'immobilier ou service à la personne (coiffeurs, pharmacies, assurances...).

L'hypermarché Leclerc et son extension avec le Leclerc drive, le long de la RD 810, apporte une certaine dynamique de l'offre commerciale sur la commune.

Une importante fonction administrative (avec notamment la présence d'une Trésorerie, une gendarmerie, une Poste et son centre de distribution, une caserne de pompiers, le siège social de la Communauté de Communes Maremne Adours Côte Sud, le Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de l'Adour...).

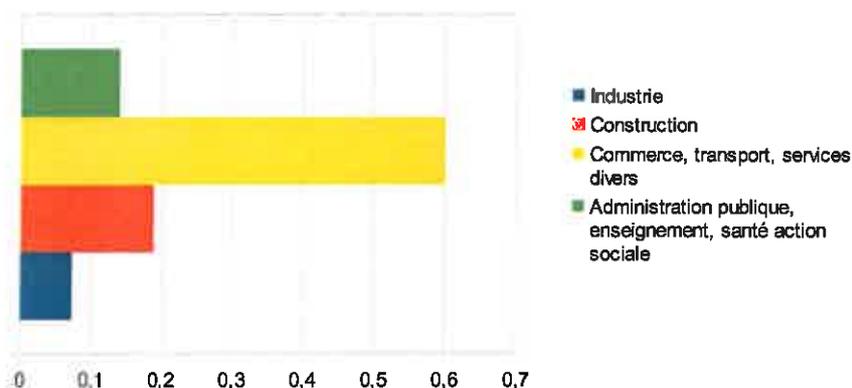
Le secteur éducatif et social est également bien développé, avec la présence d'un collège, d'un lycée, et du CCAS de la Ville, du Centre médico-social (services de la Solidarité Départementale) et nombre de permanences d'institutions regroupés à l'Espace Grand Tourren (Pays Adours Landes Océanes, CPAM, CARSAT, ADIL, RSI, MSA, Mission locale...).

Concernant les transports en commun, Tyrosse a l'avantage d'avoir une gare SNCF dont la seule activité est le transport de voyageurs via les TER. Elle se situe sur les lignes Hendaye /Dax / Bordeaux.

Un secteur agricole qui, bien qu'en baisse depuis de nombreuses années (disparition des petites exploitations, diminution de la population agricole), reste bien présent sur la commune.

Enfin, l'activité économique de la Communauté de Communes MACS intègre le tourisme. Même si l'essentiel de l'activité touristique concerne les communes du littoral, il existe tout de même des retombées économiques pour Saint-Vincent de Tyrosse. Concernant l'hébergement touristique, celui-ci est assuré uniquement par les chambres d'hôtes. Néanmoins, les retombées économiques liées au tourisme profitent à l'ensemble des commerces et services du centre-ville et plus particulièrement aux restaurants. Plusieurs établissements de restauration existent à Saint-Vincent de Tyrosse, dont 6 restaurants, 5 pizzerias et 4 établissements de restauration rapide.

Pourcentage d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2011



Seulement 36% des entreprises ont 10 ans ou plus et près de 60% de celles-ci sont dans le secteur du commerce, transport et services divers. On dénombre environ 430 entreprises aujourd'hui implantés sur la commune.

Ces facteurs ainsi que la situation géographique de Tyrosse et sa proximité des grandes villes comme Dax, Bayonne, Anglet et Biarritz ont favorisé les migrations de population.

Aujourd'hui on dénombre plus de 8000 habitants sur Saint Vincent de Tyrosse.

F. Structure et évolution de la population :

Actuellement, on remarque une hausse des 30 à 44 ans, tranche d'âge qui représente environ 30% de la population tyrossaise contre presque 18 % en 1999. Ce qui induit une hausse des 0 à 14 ans, environ 19% contre 14 % en 1999.

23% de la population a entre 0 et 19 ans. 27% de la population est âgée de 60 ans et +. Nous pouvons considérer que les habitants de St-Vincent de Tyrosse sont d'âge moyen.

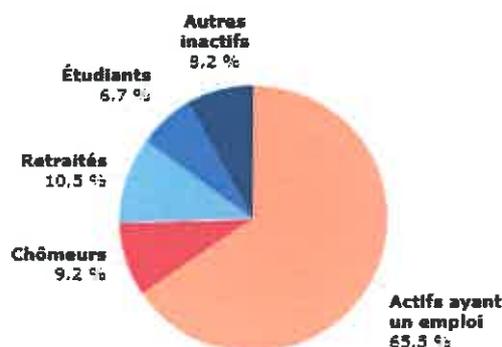


En 10 ans, l'ensemble des ménages a augmenté de 43 %.

En 2010, 65% des ménages sont des ménages avec familles et 40% de ces ménages sont un couple avec enfants contre 47% qui représentent un couple sans enfants.

En 10 ans, les familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans ont augmenté de 54 %.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2010



Source : Insee, RP2010 exploitation principale

Environ 56 % de la population de Saint-Vincent de Tyrosse est âgé de 20 à 64 ans. Il s'agit de la population qui a un emploi ou qui est à la recherche d'un emploi sur le territoire. Elle représente 57 % de la population totale tyrossaise.

Population active de 15 ans ou plus ayant un emploi par catégorie socioprofessionnelle



34% des personnes ayant un emploi sur la commune sont de catégorie socioprofessionnelle « employés » actuellement. Or en 1999, la majorité des personnes ayant un emploi était des ouvriers.

Tous ces chiffres montrent que les nouveaux tyrossais sont d'âge moyen, s'installent avec leur famille composée d'enfants. Le niveau de vie des tyrossais est relativement moyen, avec des salaires moyens. Seulement 53% des foyers fiscaux sont imposables.

Cependant nous avons une population assez active.

Nous assistons à des migrations pendulaires puisque 68.6% des actifs tyrossais de 15 ans ou plus ayant un emploi travaillent dans une commune autre que la commune de résidence. Soit une hausse de 83% en 10 ans.

G. Les services de la commune :

Au-delà des services municipaux communs à toutes les communes, on y trouve :

- **L'EPHAD** : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « La Chênaie » : Le CCAS, présidé par le Maire, s'occupe de la gestion de l'établissement. Il accueille toutes les catégories de personnes âgées quel que soit leur handicap, leur degré d'autonomie ou leur état de santé. Une unité Alzheimer comprenant 12 lits peut accueillir les personnes atteintes de cette maladie.

- **Le transport solidaire** : la ville et le CCAS proposent un service de minibus pour les personnes âgées. Il permet de se déplacer facilement dans les différents quartiers ou dans des lieux utiles avec une participation financière symbolique (courses, marché)

- La bibliothèque municipale fait partie du réseau des médiathèques landaises et bénéficie à ce titre du soutien de la Médiathèque départementale des Landes.

- **Pôle Education Jeunesse** : il regroupe l'accueil jeunes pour les 11-17 ans, le bureau des animateurs des Temps Périscolaires (TAP) et les affaires scolaires.

- **La Maison des Associations** : elle regroupe les services manifestations, associations et culture.

- **Espace enfants** : la crèche municipale dirigée par Françoise LOPEZ, infirmière puéricultrice, accueille les enfants de 2 mois et demi à 3 ans dans la limite de 40 places disponibles. L'équipe encadrant se compose d'une éducatrice, de plusieurs auxiliaires de puéricultrices, de CAP petite enfance et d'agents sociaux.

- **Le Centre de loisirs associatif de la Souque** : assure l'accueil périscolaire et extrascolaire (mercredi, petites et grandes vacances) des enfants âgés de 3 à 11 ans. L'équipe est composée de 15 personnes salariées (13 équivalent temps pleins) tous diplômés de l'animation (13 BAFA (Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs), 1 BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien), 6 BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur), 2 BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) et 4 CAP petite enfance).

Les services administratifs, sociaux et médicaux situés sur la commune :

En plus des services MACS cités plus haut, les Tyrossais bénéficient des services suivants :

- **Le Pôle Emploi récent créé en 2013**

- **L'espace social de Tourren** avec des permanences administratives et sociales de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Mission locale familiale, l'ADIL (information sur le logement), le CARSAT anciennement la CRAMA, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

- **Les antennes du Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP) et de l'Inspection Académique de l'Education Nationale.**

- **Le centre médico-social (CMS) du Conseil Général** compte les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), les assistantes sociales, le Centre Local d'Insertion et de Coordination.

- **Une antenne de l'hôpital de Dax spécialisé dans les pathologies de l'enfant de 0 à 16 ans.** Elle regroupe 3 services : le Centre d'Aide Médico-social Précoce pour les 0-6 ans, le Centre Médico-psychologique pour les 6-16 ans et un service d'hospitalisation à domicile.

- **Des professionnels de santé** sont présents sur la ville comme un Angiologue, un Cabinet de radiologie, un Cardiologue, des Chirurgiens-dentistes, des Diététiciens, un Etiopathe, une Gynécologue, des Infirmiers, un Laboratoire d'analyses, des Médecins généralistes,

des Masseurs-kinésithérapeutes, des Ophtalmologistes, des Ostéopathes, des Orthophonistes, des Pédiatres-podologues, des Pharmacies, des Psychologues, Psychothérapeute et Psychiatre.

H. Les équipements de la commune :

Saint Vincent de Tyrosse comprend 3 groupes scolaires :

- L'école maternelle de la Souque comprend 159 élèves.
- L'école primaire de la Lande a été construite en 2009, elle peut accueillir 8 classes, afin de pallier à la croissance démographique. Elle comprend une partie maternelle et l'autre élémentaire avec 193 élèves au total.
- L'école élémentaire des Arènes compte 266 élèves.

Et un établissement d'enseignement primaire privé (l'école Sainte Marie) qui accueille une centaine d'élèves de la petite section de maternelle au CM2.

L'enseignement secondaire est présent sur le territoire tyrossais :

- le Collège Jean-Claude SESCOUSSE accueille près de 500 élèves. Pour répondre à l'augmentation des effectifs, le Conseil Général a financé la construction d'un nouveau collège à Saint-Geours-de-Maremne.
- le Lycée polyvalent Sud des Landes, créé en 1992, accueille 992 élèves dont 100 tyrossais. Un projet d'agrandissement est prévu par le Conseil Régional d'Aquitaine afin d'optimiser les conditions de travail pour chacun. La fin des travaux est programmée pour la rentrée 2015 et permettra d'accueillir jusqu'à 1200 élèves.

On constate que la ville est riche en équipements sportifs :

- Les Arènes Marcel Dangou, patrimoine culturel de la ville, ont été construites en 1926. Elles accueillent jusqu'à 5000 personnes et proposent, l'été lors des fêtes de Tyrosse, des courses landaises, des novilladas, des courses espagnoles et portugaises.
- Gymnase du midi : gymnase multisports (terrains de handball, basketball, volleyball, tennis, badminton)
- City stade créée en 2012 : terrain de basket et de handball
- Tennis
- Complexe sportif de la Romaine : 1 gymnase multisports (terrains de handball, basketball, volleyball, tennis, badminton), 1 salle d'arts martiaux, 1 salle de gymnastique et 1 trinquet homologué Fédération Française de Pelote Basque.
- Plaine des sports de Burry : 2 terrains de rugby et 1 terrain de football non règlementaire
- Stade La Fougère : 2 terrains de rugby, 2 tribunes, 1 piste d'athlétisme, 1 fronton et 1 salle de musculation pour l'UST Rugby.
- 1 site pour la pratique des sports mécaniques : motocross
- 1 terrain pour la pratique du BMX
- 2 boulo-dromes

La commune est aussi équipée de différentes salles municipales disponibles pour ses administrés comme un marché couvert, la Salle de Burry, la Salle du Clercq, la Salle Placette du Midi et l'espace grand Tourren et la future Maison des Associations.

I. Les Associations Tyrossaises :

Les habitants de la commune se mobilisent dans le domaine associatif notamment dans le milieu du sport, de l'animation et de la culture. On recense en effet 80 associations actives:

- dans le domaine du sport, le nombre des associations est le plus conséquent. Des associations organisent les pratiques sportives pour tous : rugby, athlétisme, handball, tennis, badminton, judo, karaté, pelote... Des éducateurs sportifs de l'UST Handball et UST Tennis interviennent sur les temps d'activités périscolaires pour faire découvrir leur discipline et initier les enfants à ces sports. L'association Lous Crabots de Semisens permet d'associer le sport, la culture et la tradition à travers l'initiation des jeunes tyrossais aux échasses puis à l'apprentissage des danses folkloriques. Des initiations se déroulent également dans le cadre scolaire.
- Plusieurs associations proposent aux enfants et aux adultes la pratique de la danse (moderne jazz, classique, flamenco...) comme Flam&co, Tyr'danse. L'école de cirque Alex Galaprini de Capbreton propose des entraînements à la salle de danse de Saint-Vincent de Tyrosse depuis quelques années, ce qui permet aux enfants de découvrir et pratiquer un art qui était jusque-là inaccessible et peu connu.
- Le domaine de l'animation comprend le comité des fêtes, partie prenante de l'organisation des fêtes locales.
Le centre de loisirs de « la Souque » qui s'adresse à tous les enfants d'âge primaire de la commune. Il fonctionne à l'année en accueil périscolaire, le mercredi et les vacances scolaires.
L'Amicale des résidents de la Chênaie permet des échanges intergénérationnels entre les petits enfants, enfants et jeunes de la commune et les personnes âgées de l'EHPAD.
L'Office de Tourisme du Pays Tyrossais regroupe 12 communes dont Saint-Vincent de Tyrosse. Il est un lieu d'accueil et d'information des touristes principalement, il centralise les dates et lieux des animations et de toutes les activités prévues sur les communes du territoire.
- Dans les pratiques culturelles, l'association Cinétyr favorise l'accès à la culture cinématographique par le biais de projections de films : grand public, art et essai, version originale et jeune public.
L'Office Tyrossais de la Culture organise des manifestations culturelles sur le territoire comme des concerts, des spectacles, des expositions...
- Des associations comme la Protection Civile, la LDH (Ligue des Droits de l'Homme), l'Aéromodélisme interviennent dans le cadre des nouveaux temps d'accueil périscolaire dans les écoles du territoire.

La ville offre un large choix d'activités sportives abordables pour les enfants et les jeunes. Cependant, l'offre culturelle en direction des enfants semble limitée. C'est une des raisons pour laquelle l'Accueil de Loisirs leur propose un atelier d'expression théâtrale et un atelier d'arts plastiques après l'école le mercredi après-midi.

J. Les projets en cours ou à venir de la Ville :

L'ancienne équipe municipale a souhaité mettre en place la nouvelle réforme des rythmes éducatifs à la rentrée 2013. Elle a souhaité que les TAP soient gérés par la Ville en partenariat avec le Centre de loisirs (mise à disposition de leur personnel, voir convention en annexe).

Saint-Vincent de Tyrosse a changé de municipalité lors des dernières élections municipales en mars 2014.

Ses principaux projets immédiats pour l'éducation et la jeunesse sont :

- La mise en place du Projet Educatif Territorial en concertation avec les acteurs. Communication avec tous les partenaires pour une meilleure organisation des nouveaux rythmes scolaires avec le maintien du coût zéro pour les familles.
- La réorganisation des services, éducation, affaires scolaires, enfance et jeunesse en un seul pôle : Education Jeunesse.
- Le développement de l'accueil jeunes par la mise en place d'activités culturelles et sportives nouvelles.
- La mise en place d'une « Bourse 0 permis » pour les jeunes de 16 à 25 ans pour faciliter l'accès au permis de conduire en échange d'activités bénévoles au sein de la commune ou d'associations,
- L'élaboration d'une nouvelle carte scolaire pour les primaires afin de rééquilibrer la répartition des élèves,
- L'aménagement d'une aire de jeux sécurisée pour les petits et créer des espaces de jeux collectifs dans les quartiers,
- La construction d'un skate park.

K. Les temps d'activités périscolaires sur Saint-Vincent de Tyrosse pour les 3/11ans :

Suite à l'analyse et au bilan de la première année de fonctionnement des TAP, l'organisation de l'accueil a été modifiée en vue d'en améliorer la qualité.

La nouvelle municipalité s'est entendu avec le Centre de loisirs de la Souque afin que la direction pédagogique des différents accueils soit effectuée par les référents déjà chargés des accueils périscolaires existants du matin, midi et du soir. (Voir convention en annexe)

Ce type de fonctionnement permet plus de cohérence et de continuité sur le projet pédagogique et le suivi. Il était très difficile pour la commune de recruter des directeurs pour assurer uniquement la gestion des nouveaux temps d'activités périscolaires.

Activités périscolaires :

Le centre de loisirs associatif de la Souque intervient dans les écoles depuis 1992 pour le périscolaire du matin et du soir et depuis 1996 sur les pauses méridiennes (voir projet éducatif de l'association en annexe)

Nombre d'enfant fréquentant les accueils périscolaires existant :

AP matin : de 15 à 20 enfants sur les écoles de la lande et la Souque ; de 15 à 25 enfants sur l'école des Arènes.

AP soir : de 30 à 45 enfants sur les écoles de la lande et la Souque ; de 50 à 55 enfants sur l'école des Arènes.

(Voir projets pédagogiques en annexe de chaque école)

Activités extrascolaires :

ALSH mercredi :

Le Centre prend en charge les enfants inscrits dès la sortie des écoles .Un bus est mis en place par la municipalité pour rapatrier les enfants jusqu'au restaurant scolaire de l'école de la Souque.

De 70 à 90 enfants fréquentent la structure. Des activités variées sont organisées. Un atelier Théâtre accueille 24 enfants

ALSH vacances scolaires :

Les enfants de la Petite section au CM2 peuvent être inscrits en journées ou ½ journées. Des séjours avec nuitées sont organisés sur chaque vacance.

Fréquentation moyenne : petites vacances de 50 à 70 enfants ; les grandes vacances de 60 à 100 enfants.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

- un Centre de loisirs associatif intervenant depuis plus de vingt ans dans les écoles de la Ville avec du personnel qualifié et expérimenté ;
- un partenariat existant avec les équipes d'enseignants ;
- une proximité du Centre de loisirs avec l'école maternelle de la Souque ;
- un tissu associatif riche, tout particulièrement dans le domaine de la pratique sportive (temps extrascolaires) ;
- une configuration des lieux propice : des espaces disponibles dans l'enceinte scolaire ou à proximité immédiate (écoles des Arènes notamment) ;
- une volonté partagée par tous les acteurs locaux de proposer un projet éducatif de qualité à tous les enfants ;
- Une longue expérience de partenariats entre Ville et associations ;
- Une culture de collaboration étroite entre les acteurs de l'Education Nationale, le Centre de loisirs, les parents d'élèves, les services municipaux à travers l'organisation commune de manifestations (semaine du goût, fêtes des écoles, Halloween, carnaval...)
- Des personnels formés et qualifiés dans le domaine de l'animation, sportive et socioculturelle ;
- Une Communauté de Communes (MACS) qui pilote le projet éducatif communautaire en direction des enfants et des jeunes âgés de 0 à 18 ans et des familles.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT:

- L'éloignement de l'école de la Lande de tout complexe sportif ou salle annexe. L'isolement de cette école nous contraint à rester dans les locaux et d'utiliser les salles de classes (surtout pendant les périodes hivernales). Les autres écoles étant au cœur de la ville nous permettent d'utiliser les complexes annexes (terrains de tennis, gymnase, salle de danse, arènes...);
- Activités Pédagogiques Complémentaires organisées sur les temps des TAP ;
- Difficulté de mobiliser du personnel compétent et disponible sur les nouveaux temps périscolaires ;
- Difficulté de réunir régulièrement tous les partenaires éducatifs (emplois du temps croisés)
- Peu d'offres culturelles pour l'enfance sur le territoire;
- Peu d'associations disponibles pour intervenir sur les temps périscolaires.

Besoins répertoriés :

Au niveau technique :

- Personnel encadrant qualifié
- Locaux adaptés et suffisants à chaque tranche d'âge
- Moyens financiers conséquents (personnel)
- Moyens de communication avec les familles

Au niveau pédagogique :

- des temps calmes et des temps de transition « doux » pour les plus petits
- des activités culturelles et artistiques pour tous les enfants
- la découverte de nouvelles activités sportives
- des lieux et espace-temps favorisant le vivre ensemble
- des activités favorisant l'autonomie et le choix de l'enfant

II. Le Projet Educatif Territorial :

A. Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

- Harmoniser les différents temps de vie de l'enfant,
- Développer les partenariats avec les acteurs éducatifs,
- Développer les outils de communication entre acteurs
- Contribuer à la réussite scolaire et éducative de tous les enfants

B. Objectifs opérationnels :

- Rencontres régulières entre enseignants et équipe d'animation ;
- Mettre en place des règles de vie communes au sein des structures ;

- Organiser avec les parents des temps de découverte des activités et projets développés ;
- Donner le choix aux enfants sur les activités qu'ils souhaitent découvrir ;
- Proposer des activités ludiques et adaptées ;
- Créer des boîtes mails pour chaque site ;
- Créer un Pôle Education Jeunesse pour faciliter la communication avec les familles ;
- Mettre en place des réunions d'information avec les familles (à préciser le nombre et la périodicité) ;
- Assurer par le même directeur pédagogique la direction des accueils périscolaires pour tous les temps périscolaires ;
- Libérer et organiser des temps de formation en interne ou en externe pour l'équipe d'animation.

C. Effets attendus :

- Satisfaction des familles et des acteurs éducatifs sur les projets et activités proposés et de l'organisation générale ;
- Cohérence et articulation dans l'organisation entre les différents acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs, intervenants extérieurs...) ;
- Passerelle et complémentarité entre les projets d'écoles et les projets pédagogiques des temps d'activités périscolaires ;
- Pertinence et qualité de la diffusion de l'information aux familles.

D. Indicateurs retenus :

Bilans intermédiaires du comité de pilotage.

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'actions menées en concertation avec les équipes d'enseignants ;
- Nombre d'enfants inscrits sur les différents temps d'activités périscolaires ;
- Nombre d'actions pour les familles (exposition, portes ouvertes, spectacles...) ;
- Nombre de parents présents lors des réunions d'information ;
- Nombre de temps de formation des équipes d'animation.

Indicateurs qualitatifs :

- Ambiance générale dans les écoles sur l'ensemble des temps de la journée ;
- Comportement des enfants sur les temps scolaires et dans les familles ;
- Satisfaction des équipes pédagogiques du déroulement des différents temps.

Outils proposés :

- Questionnaires de satisfaction pour les enfants et les parents sur les activités et projets proposés ;
- Formation des équipes d'animateurs ;
- Réunions entre acteurs ;
- Comité de pilotage pour évaluer les différents objectifs et en définir de nouveaux.

E. Description du fonctionnement

Mode d'inscription aux activités proposées :

TAP : inscriptions par période sur les jours choisis

Centre de loisirs : inscriptions au mois les jours choisis

À l'année :

Trimestriel :

Modulable : X

Gratuit: oui pour
les TAP

Payant: oui pour
l'accueil
périscolaire
existant (matin
et soir)

Tarif : unique de
1.84€/heure

Payant pour certaines
activités : atelier
peinture le mardi et
jeudi

Tarif : 1.84€/heure

Payant pour les
activités après la
classe :

Tarif :

Modalités d'information des familles : Note individuelle aux familles par le biais des écoles, règlement intérieur en début d'année, site internet de la Ville, affichage sur chaque site, bulletin municipal, service enfance jeunesse.

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concerné:

Établissements	Publics	Privés	Total
École maternelle	1		1
École élémentaire	1		1
Ecole maternelle/élémentaire	1		1

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

Ecole maternelle de la Souque,

Ecole élémentaire des Arènes,

Ecole primaire de la Lande.

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

Lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi

- **Ecole de la Souque :**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total
7h30-8h30	Accueil périscolaire (1h00)	Accueil périscolaire (1h00)	Accueil périscolaire (1h25)	Accueil périscolaire (1h00)	Accueil périscolaire (1h00)	5,25h
8h30-8h45	Enseignement scolaire (3h15)	Enseignement scolaire (3h15)	Enseignement Scolaire (3h00)	Enseignement scolaire (3h15)	Enseignement scolaire (3h15)	
9h00-11h45						
11h45-13h30	Pause Méridienne	Pause Méridienne		Pause Méridienne	Pause Méridienne	
13h30-14h30	TAP* (1h00)	TAP* (1h00)		TAP* (1h00)	TAP* (1h00)	4h
14h30-16h30	Enseignement Scolaire (2h00)	Enseignement Scolaire (2h00)		Enseignement Scolaire (2h00)	Enseignement Scolaire (2h00)	
16h30-18h30	Accueil périscolaire (2h00)	Accueil périscolaire (2h00)		Accueil périscolaire (2h00)	Accueil périscolaire (2h00)	8h
Total	4h	4h		1h25	4h	4h

- **Ecole de la Lande et des Arènes :**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total
7h30-8h30	Accueil périscolaire (1h00)	5h				
8h30-12h00	Enseignement Scolaire (3h30)					
12h-13h45	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne	
13h45-15h15	Enseignement Scolaire (1h45)	Enseignement Scolaire (1h30)		Enseignement Scolaire (1h45)	Enseignement Scolaire (1h30)	
15h15-15h30						
15h30-16h30	TAP* 1h00	TAP* 1h15		TAP* 1h00	TAP* 1h15	4,5h
16h30-18h30	Accueil périscolaire (2h00)	Accueil périscolaire (2h00)		Accueil périscolaire (2h00)	Accueil périscolaire (2h00)	8h
Total	4h	4,25h	1h	4h	4,25h	17,5h

Description du nouveau fonctionnement des TAP :

Les enfants ont la possibilité de participer à des activités construites autour de thématiques : expression, sport, art, environnement, cirque, Ils peuvent également évoluer dans des espaces libres : petits jeux, détente, graphisme, lecture, jeux de société, de construction, ...

Une phase de découverte de toutes ces activités leur est proposée sur le mois de septembre afin qu'ils puissent choisir les projets sur lesquels ils souhaitent s'inscrire pour le reste de l'année.

Description du fonctionnement des accueils périscolaires existant:

Le Centre de Loisirs propose des temps d'accueils avant et après la classe dans des espaces aménagés aux rythmes et aux besoins des enfants. L'accueil s'effectue dans les locaux des écoles, (au Centre de Loisirs pour les enfants de la Souque). Les équipes pédagogiques de chaque site, proposent des activités adaptées de libre choix sur des temps d'arrivées et de départs échelonnés. Le goûter est assuré. Un atelier peinture est proposé le mardi et jeudi soir.

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Contrat enfance jeunesse (CEJ) : oui, en cours d'élaboration en 2014 pour renouvellement.

Articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement : oui non

Si oui, liste des établissements d'enseignement scolaire et domaines concernés : Ecole des Arènes (thématique « mieux vivre ensemble »), école de la Lande (thématique du « cirque ») et école de la Souque (thématique « calme et concentration pour mieux apprendre »)

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires : oui non

Articulation éventuelle avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire : oui non

Si oui en indiquer les modalités :

F. Partenaires du projet :

Partenaires institutionnels :

Etat (Fond d'amorçage),
Caisse d'Allocations Familiales (aide spécifique TAP et PSO),
Communauté de Communes MACS (Mise à disposition d'intervenants et de malles pédagogiques),
DDCSPP (conseils techniques et pédagogiques),
Pôle emploi et mission locale (aide au recrutement des animateurs).

Partenaires associatifs :

Le principal partenaire associatif est le Centre de loisirs de la Souque, certaines associations commencent à intervenir dans le cadre des TAP (Association d'aéromodélisme, Ligue des droits de l'Homme, la protection civile...)

Autres partenaires :

Profession Sport Landes (mise à disposition de Brevet d'état sportif)

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT (à décliner selon les activités si nécessaire) :

Activité	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant	Observations (dont existence d'une convention)
Accueils périscolaire existant (Matin, midi et soir)	Centre de loisirs de la Souque	Association	Convention avec la Ville
Accueils des nouveaux Temps d'Activités Périscolaires (TAP)	Ville	Collectivité Territoriale	Partenariat avec le Centre de loisirs

G. Structure de pilotage :

Composition de la structure de pilotage :

- Elus,
- Parents d'élèves,
- Enseignants,
- Centre de loisirs,
- Techniciens de la Ville,
- Directeurs des accueils périscolaires,
- Les représentants de la CAF, DDCSPP et l'Inspecteur de circonscription de l'Education Nationale.

Coordination du projet assuré par : BOUSQUET Sébastien

Fonction : **Coordonnateur Enfance Jeunesse**

Adresse : **24 Avenue Nationale 40230 saint Vincent de Tyrosse**

Téléphone : **05.58.77.77.40**

Adresse électronique : direction-saj@tyrosseville.com

Nom et prénom des responsables pédagogiques : un directeur pédagogique sur chaque site : Véronique Massardier : école des Arènes et Thierry DaConceicao : école de la Lande (Mise à disposition du Centre de loisirs associatif)

Modalités de pilotage :

Le comité de pilotage se réunit tous les trimestres depuis la concertation sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Ce COPIL est la seule instance de pilotage à ce jour. (Voir comptes rendus en annexes)

La mise en place des commissions pour traiter les différentes tranche d'âges (0/3 ans, 3/11 ans, 12/16 ans, 17 ans et+) seront mises en place dans un second temps.

La priorité de la première année écoulée (2013/2014) a été la mise en place concrète de la réforme : information, fonctionnement, encadrement, contenus...

Modalité de renouvellement du contrat et avenants :

Le PEDT est signé pour une durée de trois ans 2014-2017.
Il peut être modifié par avenant chaque année si des modifications sont nécessaires.

Modalité d'évaluation du projet :

Périodicité semestrielle :
mai/juin : bilan global/évaluation et projections de la rentrée suivante
Décembre/janvier : bilan intermédiaire

Signataires du projet :

Date :

DASEN :

DDSCPP :

Maire de Saint Vincent de Tyrosse :



**Le Maire,
Marie APHATIE**

Liste des annexes :

- Projet éducatif du Centre de loisirs de la Souque
- Projets pédagogiques de chaque accueil (Ecole de la Lande, Ecole des Arènes et école de la Souque)
- Convention de mise à disposition du personnel Centre de loisirs
- Comptes rendus des derniers comités de pilotage

III. Annexes:

	CENTRE DE LOISIRS "La Souque" BP 19 40 231 SAINT VINCENT DE TYROSSE Cedex
---	--

Projet éducatif.

Créé en 1964 et géré par une association loi 1901, le centre de loisirs « la souque » est un accueil collectif de mineurs qui a pour mission de proposer des actions éducatives sociales et culturelles pendant le temps libre des enfants et des jeunes.

Il s'adresse à tous les enfants d'âge primaire sans exclusivité (dans la limite des places disponibles) et ne doit pas être un lieu de revendications d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses.

Il fonctionne à l'année en accueil périscolaire, le mercredi et les vacances scolaires (sauf Noël et deux jours pendant les fêtes locales en juillet).

Des projets particuliers sont également mis en place tout au long de l'année :

Ateliers, camps, mini séjours, semaines d'animation pour les écoles, manifestations exceptionnelles en direction des familles...

Les intentions éducatives...

Le centre de loisirs s'engage à mettre en vie des objectifs éducatifs qui correspondent aux valeurs des Francas, mouvement d'éducation populaire auquel il est affilié, à savoir la laïcité, la démocratie et la liberté de chacun dans le respect de la convention Internationale des droits de l'enfant.

La structure vise donc à favoriser dès l'enfance au travers d'activités variées, et en privilégiant l'accès à la culture :

- le développement harmonieux de la personne
- l'accession à l'autonomie
- la contribution à la formation du citoyen, à la responsabilité, à la pratique de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique à la compréhension et au respect des autres
- le respect de l'environnement.

Les moyens mis en œuvre...

Afin de répondre à ces objectifs, le Centre De Loisirs, soucieux de faire avancer la place de l'enfant, fonde son action en concertation avec les collectivités locales et en relations avec les écoles, les différents acteurs éducatifs et surtout les familles.

En effet, la volonté est d'associer les parents à la vie de la structure, mais aussi à les accompagner dans leur rôle éducatif avec les partenaires sociaux.

Garant de ce projet, le Conseil d'administration composé d'une douzaine de membres affectifs, s'engage à mettre en place un accueil de qualités avec des moyens appropriés, à savoir :

✓ Organiser un collectif humain...

- Une équipe de direction (directrice et directeur adjoint) pour organiser le fonctionnement de la structure et la vie du projet éducatif.
- Un secteur administratif (secrétaire comptable) chargé du suivi des dossiers enfants mais aussi de la comptabilité et du volet social.
- Une équipe d'animateurs permanents qui assurent l'accueil des enfants.
- Une équipe d'animateurs occasionnels pour répondre aux variations des effectifs selon les séjours de vacances.
- Un délégué de personnel.
- Une personne de service pour l'entretien (mise à disposition par la municipalité).

✓ Privilégier la formation...

Tout au long de l'année, les animateurs permanents participent à des temps de formation continue afin de renforcer ou conforter les connaissances techniques et pédagogiques nécessaires à l'avancée de leurs projets d'animation.

De la formation locale, axée sur des démarches d'activités spécifiques (artistiques, d'expression, scientifiques, sportives...) est également proposé à l'ensemble du collectif animateur intervenant sur la structure.

Enfin, certains membres de l'équipe (directeurs ou administrateurs) apportent leurs connaissances au travers d'actes de formation ou de soutien technique, aux diverses structures d'accueils de la communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud. Ils sont également amenés à participer à l'encadrement des stages de formation BAFA organisés par les Francas.

✓ Mettre à disposition des locaux et du matériel...

La structure est située au cœur du pôle Petite Enfance de la ville, à proximité de l'école maternelle et de l'espace enfant (crèche, halte-garderie).

Les locaux, communaux, sont composés d'un bâtiment administratif (accueil familles, bureaux de la direction, salle de réunion, régies de matériel), de salle d'accueil spécifiquement aménagées en fonction de l'âge et des besoins des enfants ainsi que des activités proposées, de sanitaires avec douches, d'une cuisine et d'espace extérieurs.

L'espace petite enfance est utilisé par le relais d'assistantes maternelles en dehors des heures d'ouverture du Centre De Loisirs. Une partie des locaux de l'école maternelle de la souque et du groupe scolaire des arènes est également mis à disposition de l'équipe pédagogique afin d'assurer certains temps d'accueils.

La structure est bien équipée en matériel divers permettant tout type d'activités (manuelles, expression, bricolage, technique, informatique, jeux sportifs, camping...). Il possède un espace documentaire et du mobilier récent adapté à l'âge des enfants.

Le Centre a également fait l'acquisition de deux véhicules 9 places et d'une piscine.

✓ Élaborer un budget...

Le budget est établi afin d'assurer le fonctionnement et la pérennité de la structure.

Il est fondé sur la participation des familles, des subventions territoriales (Commune de Saint Vincent de Tyrosse, communauté de Communes Maremne Adour côte sud), des prestations de

services de divers organismes (Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Conseil Général, jeunesse au plein air...), mais aussi des ressources propres de l'association, fruit du bénévolat des administrateurs et des animateurs.

Ce budget est soumis au quitus d'un commissaire aux comptes à chaque fin d'exercice.

✓ **Respecter un règlement intérieur...**

Le Centre de Loisirs ne conçoit l'accueil que dans le respect du cadre légal ainsi que dans celui de son règlement intérieur auxquels doivent se référer toutes les personnes qui fréquentent la structure.

✓ **Évaluer régulièrement les actions...**

Le conseil d'Administration rencontre fréquemment l'équipe de direction et le service comptable afin de suivre les évolutions budgétaires, les difficultés liées à la gestion du personnel et d'évaluer l'avancée du projet pédagogique. Une rencontre mensuelle a également lieu avec le délégué du personnel. Il réunit ponctuellement l'équipe d'animation afin de se tenir informé de la progression des actions mises en place.

✓ **Par l'accueil de tous...**

La volonté de l'association est d'accueillir les enfants avec leurs différences (handicaps, difficultés particulières...). Cet accueil ne peut s'effectuer qu'en partenariat avec la cellule familiale et médico-sociale dans la limite des compétences de l'équipe d'encadrement, afin de respecter le confort de chacun.



Association du CENTRE DE LOISIRS

"La Souque" – Allée du Temps Libre - BP 19

40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE

les francas

Projet pédagogique de l'accueil périscolaire Ecole de La Lande.

L'accueil périscolaire du matin et du soir avant et après la classe est pris en charge par le Centre de Loisirs. Il s'agit de temps d'accueil à l'heure (tarif unique), d'une durée d'une ou deux heures, avec un accueil ou un départ échelonné. Ils s'adressent aux enfants de la petite section Maternelle au CM2 sur inscriptions et réservations des familles. Ce temps d'accueil, régi selon la réglementation en vigueur, est sous tutelle de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (ex Jeunesse et Sports).

L'équipe pédagogique du Centre de Loisirs s'engage à mettre en vie les objectifs éducatifs qui reposent sur la laïcité, la démocratie et la liberté de chacun dans le respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Afin de répondre à ces objectifs, elle fonde son action en relation avec les familles, les enseignants ainsi qu'avec le RASED.

↳ **Le matin:** l'accueil est ouvert de 7h20 à 8h20.

↳ **Le soir:** l'accueil est ouvert de 16h30 à 18h30, le goûter étant fourni par le Centre de Loisirs.

Objectifs généraux de l'accueil périscolaire:

Les animateurs ont pour mission d'accueillir les enfants dans un espace calme et aménagé, d'assurer la transition famille/école dans un climat rassurant et de proposer des jeux et activités qui répondent aux besoins et attentes des enfants.

Ils veillent aux conditions matérielles et morales d'accueil, afin d'assurer la sécurité et le bien-être des enfants. Ils veillent également à respecter les rythmes de chacun et à l'hygiène des locaux et du matériel.

L'objectif principal est de favoriser la participation active des enfants dans la mise en vie des différents projets mis en place.

L'équipe d'animation sensibilise les enfants aux gestes éco-citoyens au quotidien : réduire les gaspillages et les déchets, trier et recycler.

L'accent est également mis sur l'accueil et l'information des familles dans la relation quotidienne mais aussi lors de temps de rencontre programmés ponctuellement au cours de l'année scolaire.

Les moyens mis en œuvre :

L'école met à disposition la salle du Centre, la salle des associations, la bibliothèque ainsi que la cour des grands.

Le Centre de Loisirs procure le matériel pédagogique nécessaire aux activités proposées.

↳ Le matin:

Les moyens humains:

Le Centre de Loisirs met à disposition 3 animateurs : David Bourguedieu et Florence Lambert, diplômés BAFA ainsi que Thierry Da Conceicao (le mercredi) titulaire du BAFD. La capacité maximale d'accueil est de 32 enfants pour 2 animateurs. Lorsque les réservations des familles le justifient, une troisième personne peut venir en renfort à 7h50.

Le déroulement de l'accueil :

Les enfants arrivent de manière échelonnée dans un espace aménagé au préalable par les animateurs. Les enfants ont le choix d'aller dans deux voire trois lieux différents en fonction du personnel présent et des activités proposées (jeux de société, jeux de construction, dessin, salle de jeux, bibliothèque). Une importance est accordée au respect et au rangement des jeux et du matériel. A 8h20, les enfants de la maternelle sont confiés aux ATSEM tandis que les élémentaires sont accompagnés dans la cour lors de l'ouverture de l'école. Les animateurs prennent un temps pour informer les ATSEM ou enseignants des difficultés ou problèmes des enfants.

Les modes d'évaluations :

Afin de s'assurer que ce fonctionnement réponde aux objectifs fixés, des temps de concertation et d'échanges sont programmés régulièrement avec l'équipe et les enfants.

↳ Le soir:

Les moyens humains :

L'équipe se compose de 3 animateurs : David Bourguedieu (BAFA) de 16h30 à 18h30, Florence Lambert (BAFA et CAP Petite Enfance) de 16h30 à 18h. La direction est assurée par Thierry Da Conceicao (BAFD et BAPAAT) présent tous les soirs jusqu'à 18h30. La capacité d'accueil maximale de l'accueil est de 48 enfants cette année.

Les projets de l'année 2013-2014:

Cette année le projet pédagogique est axé sur la thématique « les pays du monde » ce qui permettra d'aborder des sujets tels que la découverte de cultures différentes, la différence... Mais d'autres projets portant sur les notions d'éco-citoyenneté ou d'entre-aide sont également valorisés. Enfin, pourront également être mis en place d'autres actions sur demandes des enfants en cours d'année et/ou sur proposition de l'équipe pédagogique.

Le déroulement de l'accueil :

A 16h30, les enfants de la maternelle sont pris en charge par le personnel du Centre de Loisirs qui procède à l'appel.

Concernant les enfants des classes élémentaires, ils sont pris en charge par deux animateurs directement dans la cour de l'école à 16h30 à la fin des TAP afin de pouvoir vérifier au plus vite que les enfants inscrits soient bien présents. A noter que le midi, les animateurs rappellent aux enfants lesquels sont inscrits au Centre de Loisirs le soir.

Après l'appel, le directeur vérifie que les enfants inscrits mais absents de l'accueil ont bien été récupérés par les familles. Si besoin il téléphone à chaque famille concernée.

Le temps de goûter est scindé en 2 groupes, dans deux salles séparées mais mitoyennes : les maternels dans une et les enfants de l'élémentaire dans l'autre. Les goûters sont élaborés en fonction des repas de la restauration scolaire afin d'équilibrer au mieux les apports journaliers. Tous les enfants se lavent les mains avant et après le goûter.

Tous les soirs après le goûter, des animations sont proposées, établies en concertation avec les enfants. Ainsi, les enfants ont le choix entre des jeux extérieurs, les différents projets selon les périodes, et des activités courtes qu'ils peuvent quitter à tout moment lorsque les parents viennent les chercher.

Un second appel est effectué à 17h35.

Le lundi, mardi et jeudi un endroit calme est mis à disposition pour les enfants des classes de CM2 qui souhaitent faire leurs devoirs, et ce jusqu'à 18h. Il est précisé aux familles et aux enfants qu'il n'y a aucun suivi des devoirs de la part des animateurs.

Le directeur de l'Accueil est chargé de l'astreinte si besoin au-delà de 18h30.

Les modes d'évaluations :

Afin de s'assurer que ce fonctionnement réponde aux objectifs fixés, des temps de concertation et d'échanges sont programmés régulièrement avec l'équipe et les enfants. Les temps de rencontre et de discussion avec les familles font également partie intégrante de l'évaluation de l'accueil.

Organisation de l'accueil du midi Ecole de la lande

La municipalité de Saint Vincent de Tyrosse mandate le Centre de Loisirs afin de mettre en place des animations sur le temps de la pause méridienne, en continuité des accueils périscolaires existants qu'il organise. Ce temps d'accueil s'adresse à tous les enfants de l'école qui fréquentent le restaurant scolaire.

L'équipe pédagogique du Centre de Loisirs s'engage à mettre en vie les objectifs éducatifs qui reposent sur la laïcité, la démocratie et la liberté de chacun dans le respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Afin de répondre à ses objectifs, elle fonde son action en concertation avec les acteurs de l'école, à savoir, les enseignants, les ATSEM et les élus.

Objectifs généraux de l'accueil :

Les animateurs ont pour mission de proposer, au travers du jeu, des activités variées capables de répondre aux divers besoins de l'enfant, à son état et à ses envies, tenant compte de son âge, de son degré d'attention et de sa fatigue éventuelle.

Ils veillent aux conditions matérielles et morales d'accueil, afin d'assurer la sécurité et le bien-être des enfants.

Ils sont également amenés à assurer la surveillance du repas en relation avec le personnel de service.

Objectifs Pédagogiques de l'accueil

Le projet 2013-2014 met en avant un objectif spécifique qui est « la découverte des pays du monde au travers de nombreuses activités ludiques. Mais l'équipe pédagogique souhaite aussi mettre l'accent sur deux autres objectifs qui sont de favoriser la participation active des enfants et l'entraide.

Les moyens mis en œuvre :

Le Centre de Loisirs met à disposition 3 animateurs de 11h50 à 13h35.

Les 2 ATSEM de l'école sont également présentes, sachant qu'elles doivent prendre leur pause par roulement d'une demi-heure chacune.

L'école met à disposition l'ensemble de ses locaux (sauf les salles de classes) pour le bon fonctionnement de cet accueil.

Le Centre de Loisirs procure une partie du matériel pédagogique: jeux de société, matériel sportif, d'expression et autres nécessaires aux activités proposées.

Le déroulement de l'accueil :

- **Pour les maternels...**

Les enfants mangent sous la responsabilité des ATSEM. A la fin du temps de repas un personnel du Centre de Loisirs prend en charge les PS en relais de l'ATSEM référente qui est en pause. Il les accompagne aux toilettes et est rejoint par l'ATSEM référente afin de les coucher pour la sieste. Il rejoint alors l'autre ATSEM et propose aux GS une activité.

De 12h45 à 13h20, en fonction de la météo, s'organise un fonctionnement spécifique :

- Quand la météo le permet : des animations sont organisées dans la cour ou sous le préau.

Les enfants ont le choix de participer et de quitter les petits jeux quand ils le souhaitent. L' ATSEM assure la surveillance des autres enfants.

- En cas de mauvais temps : les enfants, accompagnés d'un adulte, sont répartis dans 2 espaces : Bibliothèque et salle de motricité. La surveillance est donc partagée.

Les animateurs du Centre de Loisirs proposent tout de même une activité même sur ces jours-là.

- **Pour les élémentaires...**

Les 3 animateurs vont chercher dans les classes les enfants qui mangent au restaurant scolaire et les accompagnent soit au réfectoire, soit dans la cour.

Les enfants mangent en deux services. Le premier service est placé sous la surveillance d'un animateur (qui bascule en animation du côté des maternels ensuite), le deuxième service est sous la responsabilité du personnel de service.

Sur ces temps de restauration, les objectifs de l'équipe pédagogique sont de permettre aux enfants de prendre leurs repas dans les meilleures conditions possibles (respect de la sécurité physique, morale et affective) tout en conservant l'idée de convivialité. L'équipe veillera également au respect des notions de partage, de découverte des saveurs et d'entraide.

Quand les enfants ne sont pas au réfectoire, ils sont sous la responsabilité de deux animateurs du Centre de Loisirs qui proposent des petits jeux extérieurs ou des ateliers dans la salle polyvalente, en lien avec le projet pédagogique.

Les enfants sont libres de participer ou non à ces temps d'animation.

A 13h25, les enfants rangent le matériel utilisé et les animateurs prennent un temps pour informer les enseignants d'éventuelles difficultés ou problèmes rencontrés.

Les modes d'évaluations

Afin de s'assurer que ce fonctionnement réponde pleinement aux objectifs fixés, des temps de rencontres ou d'échanges sont organisés pendant l'année avec tous les partenaires : les élus, les enseignants, les ATSEM, les animateurs, les enfants.

Une étroite collaboration entre le directeur de l'école, le directeur de l'accueil périscolaire et le personnel du service de restauration, permet d'assurer le suivi régulier de ce temps d'accueil en dehors des rencontres formelles prévues.



Association du CENTRE DE LOISIRS
"La Souque" – Allée du Temps Libre - BP 19
40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE



Projet pédagogique de l'accueil périscolaire École des Arènes. Année 2013-2014.

L'accueil périscolaire du matin et du soir avant et après la classe est pris en charge par le Centre de Loisirs. Il s'agit de temps d'accueil à l'heure (tarif unique), d'une durée d'une ou deux heures, avec un accueil ou un départ échelonné. Ils s'adressent aux enfants du CP au CM2 sur inscriptions et réservations des familles. Des collégiens sont également accueillis dans les mêmes conditions que les enfants de l'école des Arènes. Ce temps d'accueil, régi selon la réglementation en vigueur, est sous tutelle de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (ex Jeunesse et Sports).

La ville de Saint Vincent de Tyrosse a mis en place les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dès la rentrée scolaire 2013. Les enfants ont école tous les matins du lundi au vendredi et les TAP sont placés en fin de journée, juste avant l'accueil périscolaire.

L'équipe pédagogique du Centre de Loisirs s'engage à mettre en vie les objectifs éducatifs qui reposent sur la laïcité, la démocratie et la liberté de chacun dans le respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Afin de répondre à ces objectifs, elle fonde son action en relation avec les familles, les enseignants ainsi qu'avec le RASED.

↳ **Le matin:** L'accueil est ouvert de 7h20 à 8h20 (du lundi au vendredi)

↳ **Le soir:** l'accueil est ouvert de 16h30 à 18h30 (lundi mardi jeudi vendredi), le goûter étant fourni par le Centre de Loisirs.

Objectifs généraux de l'accueil périscolaire:

Les animateurs ont pour mission d'accueillir les enfants dans un espace calme et aménagé, d'assurer la transition famille/école dans un climat rassurant et de proposer des jeux et activités qui répondent aux besoins et attentes des enfants.

Ils veillent aux conditions matérielles et morales de l'accueil, afin d'assurer la sécurité et le bien-être des enfants. Ils veillent également à respecter les rythmes de chacun et à l'hygiène des locaux et du matériel.

L'objectif principal est de favoriser la participation active des enfants dans la mise en vie des différents projets mis en place.

L'équipe d'animation sensibilise les enfants aux gestes éco-citoyens au quotidien : réduire les gaspillages et les déchets, trier et recycler.

L'accent est également mis sur l'accueil et l'information des familles dans la relation quotidienne mais aussi lors de temps de rencontre programmés ponctuellement au cours de l'année scolaire.

Chaque année, l'équipe choisit un thème commun aux accueils périscolaires. Pour 2013 2014, le thème retenu est « voyage autour du monde ». Les objectifs de l'équipe sont liés à la découverte de différents pays, avec des entrées culturelles, géographiques, culinaires...

Un accueil pour les familles est proposé dans la bibliothèque tous les soirs après l'école et les TAP, de 16h30 à 18h30.

Les moyens mis en œuvre :

L'école met à disposition la salle annexe pour le goûter, la salle du centre, la bibliothèque, le hall, la cour et les sanitaires.

Le Centre de Loisirs procure le matériel pédagogique nécessaire aux activités proposées.

↳ Le matin:

Les moyens humains:

Le Centre de Loisirs met à disposition 2 animateurs : Laura Etchepare et Marie Odile De Oliveira ou Michaël Massardier, diplômés BAFD. La capacité maximale d'accueil est de 28 enfants pour 2 animateurs. Lorsque les réservations des familles le justifient, une troisième personne, Fanny Delors, (BAFA) arrive en renfort à 7h50.

Le déroulement de l'accueil :

Les enfants arrivent de manière échelonnée dans un espace aménagé au préalable par les animateurs. Les enfants ont le choix d'aller dans deux, voire trois lieux différents en fonction du personnel présent et des activités proposées. Dans le hall, les enfants ont la possibilité de pratiquer une activité de découverte d'un pays (autour du Brésil pour la première période) ou d'aller jouer dans la salle de jeux aménagée.

Une importance est accordée au respect et au rangement des jeux et du matériel. A 8h20, les enfants sont rassemblés et gagnent la cour lors de l'ouverture de l'école. Les animateurs prennent un temps pour informer les enseignants des difficultés ou problèmes de santé des enfants suivant les besoins.

Les modes d'évaluations :

Afin de s'assurer que ce fonctionnement réponde aux objectifs fixés, des temps de concertation et d'échanges sont programmés régulièrement avec l'équipe et les enfants.

↳ Le soir:

Les moyens humains :

L'équipe se compose de 4 animateurs : Michaël Massardier (BAFD) de 16h30 à 18h30, Marie Odile De Oliveira (BAFD) de 16h30 à 18h, Laura Etchepare (CAP petite enfance) de 16h30 à 18h30, Céline Marcellet (BAFA) de 16h30 à 17h30 et Fanny Delort (BAFA) de 16h30 à 17h30. La direction est assurée par Véronique Massardier, (BPJEPS LTP) de 16h30 à 18h30.

La capacité d'accueil maximale de l'accueil est de 72 enfants.

Les projets de l'année 2013-2014 :

Les projets sont liés à l'environnement (projet jardin), aux actions Francas (Concours d'affiche des Droits de l'Enfant, Cyber Rallye) ainsi qu'à la communication (projet radio).

Les enfants étant accueillis juste à la suite des TAP, l'équipe d'animation est attentive au respect des rythmes de chaque enfant, afin que l'accueil périscolaire soit un lieu de détente, de repos et de jeux où chacun peut s'épanouir.

Pour les enfants à partir du CE2 mais surtout pour les CM1 et CM2 autonomes, l'équipe met à disposition la salle de bibliothèque pour faire les devoirs. Les devoirs sont surveillés par la directrice. Il s'agit bien d'un espace mis à disposition des enfants et non d'une aide aux devoirs. Il est précisé aux familles et aux enfants qu'il n'y a aucun suivi des devoirs de la part des animateurs. Un service d'accompagnement scolaire est organisé sur l'école.

Un programme d'animations courtes est mis en place entre chaque vacance scolaire après concertation avec les enfants. Les enfants y trouvent des jeux extérieurs, les différents projets selon les périodes et des activités courtes qu'ils peuvent quitter à tout moment lorsque les parents viennent les chercher.

Le déroulement de l'accueil :

A 16h30, les enfants se rendent en autonomie sur leur lieu d'appel après les TAP : dans la salle du centre pour les CP/CE1 et dans la bibliothèque pour les CE2/CM.

A 16h45, les animateurs TAP de portail ramènent à l'accueil les enfants qui n'ont pas été récupérés à la sortie de l'école. Ils sont notés sur la fiche d'appel et pris en charge par les animateurs avec leurs groupes respectifs. Après l'appel, la directrice vérifie que les enfants inscrits mais absents de l'accueil ont bien été récupérés par les familles. Dans un premier temps, elle vérifie que les enfants étaient bien présents à l'école puis elle téléphone à chaque famille concernée. De même, elle appelle les familles des enfants qui n'ont pas quitté l'école à 16h45 pour les informer que l'accueil de loisirs a pris en charge ces enfants. Deux familles ont régulièrement un léger retard (entre 5mn et 10mn), dans ces cas-là, le centre ne les appelle pas.

Le temps de goûter est scindé en 2 services (l'un à 16h30 et l'autre à 17h) en alternant les groupes d'âge : les CP/CE1 goûtent en premier les mardis et jeudis et les CE2/CM goûtent en premier les lundis et vendredis. Les goûters sont élaborés en fonction des repas de la restauration scolaire afin d'équilibrer au mieux les apports journaliers. Tous les enfants se lavent les mains par groupe avant et après le goûter. L'équipe du Centre de Loisirs a en charge le nettoyage des tables, le rangement des chaises, et la mise en marche du lave-vaisselle.

Un second appel est effectué à 17h35. Deux animatrices quittent l'accueil.

A 18h15, les enfants qui ont des frères ou sœurs à la Souque sont acheminés au Centre en minibus pour permettre aux parents de prendre leurs enfants au même endroit à la fermeture de l'accueil. La directrice de l'Accueil est chargée de l'astreinte si besoin (au-delà de 18h30) et de la fermeture du hall de l'école.

Les modes d'évaluations :

Afin de s'assurer que ce fonctionnement réponde aux objectifs fixés, des temps de concertation et d'échanges sont programmés régulièrement avec l'équipe et les enfants. Les temps de rencontre et de discussion avec les familles font également partie intégrante de l'évaluation de l'accueil.



Association du **CENTRE DE LOISIRS**
"La Souque" – Allée du Temps Libre - BP 19
40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE



Organisation du temps méridien, École des Arènes. Année 2013-2014.

La municipalité de Saint Vincent de Tyrosse mandate le Centre de Loisirs afin de mettre en place des animations sur le temps de la pause méridienne, en continuité des accueils périscolaires existants qu'il organise. Ce temps d'accueil s'adresse à tous les enfants de l'école qui fréquentent le restaurant scolaire.

L'équipe pédagogique du Centre de Loisirs s'engage à mettre en vie les objectifs éducatifs qui reposent sur la laïcité, la démocratie et la liberté de chacun dans le respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Afin de répondre à ces objectifs, elle fonde son action en concertation avec les acteurs de l'école, à savoir, le personnel de restauration, les enseignants et le RASED.

Objectifs généraux de l'accueil :

Les animateurs ont pour mission de proposer, au travers du jeu, des activités variées capables de répondre aux divers besoins de l'enfant, à son état et à ses envies, tenant compte de son âge, de son degré d'attention et de sa fatigue éventuelle.

Ils veillent aux conditions matérielles et morales d'accueil, afin d'assurer la sécurité et le bien-être des enfants.

Ils ont également pour mission d'assurer la surveillance du repas en relation avec le personnel de service.

Les moyens mis en œuvre :

Le Centre de Loisirs met à disposition 5 animateurs de 11h50 à 13h50.

L'école met à disposition la bibliothèque, le hall, la salle de musique, la salle du centre, les couloirs, la cour et les sanitaires principaux pour le bon fonctionnement de l'accueil.

Le Centre de Loisirs procure le matériel pédagogique: jeux de société, matériel sportif, matériel fongible, d'expression et autre nécessaire aux activités proposées.

Le déroulement de l'accueil :

Les animateurs vont chercher les enfants qui mangent au restaurant scolaire dans les classes, vérifient les effectifs, et les accompagnent soit au réfectoire, soit dans la cour. La classe de CE1 de Duyen Urrizalqui est rassemblée dans la cour devant leur classe afin qu'un animateur soit présent dans la cour.

Les effectifs de la cantine sont vérifiés à ce moment-là.

Les enfants mangent en deux services : le premier de 12h à 12h50 et le deuxième de 13h à 13h50. La capacité d'accueil de chaque service est de 120 à 128 enfants.

Les 2 services sont placés sous la surveillance de deux animateurs, sauf le premier service du lundi où intervient une enseignante de CE2 (Valérie Pénacq).

Les enfants qui ont soutien à 13h20 mangent au premier service.

Au changement de service, les 120 enfants qui viennent de manger restent dans le fond de la cour derrière les cages de sport surveillés par deux animateurs pendant 10 mn. C'est le temps qu'il faut pour que les 120 enfants du deuxième service terminent de se laver les mains et rentrent dans la salle de restauration.

Quand les enfants ne sont pas au réfectoire, ils sont sous la responsabilité des trois animateurs du Centre de Loisirs qui se répartissent entre la surveillance de la cour et les soins à l'extérieur (deux animateurs) et un atelier à l'intérieur (un animateur).

Les enfants sont libres de participer ou non à ces temps d'animation.

En cas de pluie persistante, tous les enfants sont rentrés dans les locaux pendant la récréation et se répartissent sur quatre pôles d'activités : bibliothèque, salle de jeux, hall et salle de musique. Dans ce cas, un seul animateur surveille la cantine afin de proposer un pôle supplémentaire à l'intérieur. Chaque pôle peut recevoir une trentaine d'enfants.

Les plannings d'activités ainsi que les classes qui mangent au premier et au deuxième service sont réactualisés après chaque vacance scolaire et affichés sur les vitres de la bibliothèque, lieu central dans la cour de l'école.

A 13h45, les enfants rangent le matériel utilisé et les animateurs prennent un temps pour informer les enseignants des difficultés ou problèmes de santé des enfants suivant les besoins.

Les modes d'évaluations

Afin de s'assurer que ce fonctionnement réponde aux objectifs fixés, des temps de concertation et d'échanges sont programmés régulièrement avec l'équipe et les enfants. Des temps de rencontre et de discussion avec les partenaires (personnel, enseignant, élus) font également partie intégrante de l'évaluation de l'accueil.

Projet Pédagogique 2014-15 : Accueil de la maternelle « souque » matins.

Objectifs :

- Accueillir chaque enfant en respectant son rythme dans un lieu adapté.
- Assurer la transition famille/école dans les meilleures conditions, faciliter la séparation d'avec le parent.
- Assurer le passage d'infos entre la famille et l'école.

Spécificités :

- Les locaux : hall de l'école maternelle, bibliothèque, mobilier et matériel de l'école.
- 30 enfants accueillis en moyenne pour 3 animateurs.
- Première séparation du matin : des petits de 3 ans pas bien réveillés, des parents pressés et un grand hall bruyant.

Rôle de l'animateur :

- Aménager l'espace.
- Accueillir et rassurer individuellement chaque enfant ainsi que les parents.
- Respecter les rythmes de chacun ; veiller à l'hygiène.
- Proposer des coins jeux et des activités calmes et courtes, adaptées aux petits.
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Assurer le passage d'infos entre les parents et les enseignants (cantine, centre etc.)
- Gérer les conflits, faire respecter les règles de vie, permettre à chacun de s'exprimer.

Déroulement :

- 7h20 : arrivée de 2 animateurs qui aménagent l'espace (tapis coins jeux, dessin) le portant vestiaire et accueillent les premiers enfants.
- Les animateurs se répartissent les tâches : l'un s'occupe du pointage des enfants ainsi que du coin puzzle. Un autre gère le tapis coin jeux imitation et construction (legos, poupées, voitures...) et le coin dessin.
- 7h50 : arrivée du 3 animateur (renfort).
- 8h15 : rangement des différents pôles avec les enfants, puis regroupement par classe. Les enfants récupèrent leurs affaires par classes (le bas puis le haut).
- 8h20 : les ATSEM viennent chercher les enfants et les papiers d'infos du centre.

Moyens humains :

- bonne répartition des animateurs, équipe efficace.
- 3 anims : permet d'offrir plus de propositions d'animations et une meilleure disponibilité avec les enfants et les parents.
- Des difficultés par rapport au taux d'encadrement (absences des enfants non prévenues), parfois le 3^{ème} animateur ne se justifie plus...

Matériel et aménagement :

- Grand hall pas adapté (bruyant, pas convivial, trop grand, pas de coins)
- Utilisation de la bibliothèque très positif.
- Matériel : adapté et diversifié, à disposition sur place.

Groupe d'enfants :

- bon groupe homogène, jouent ensemble. La majorité arrive avant 7h45.

Relations aux familles :

- de très bonnes relations, bon dialogue avec certaines familles, d'autres moins par manque de temps.

Travail d'équipe :

- bon fonctionnement, bonne entente, bonnes initiatives, positif.

Relations avec les partenaires :

- bonnes, plus de relations avec les ATSEM qu'avec les enseignants.

Projet Pédagogique 2014-15 : Accueil de la maternelle « souque » midis.

Objectifs :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective de chacun.
- Favoriser l'autonomie de chacun.
- Accompagner les enfants dans leur vie de citoyen et dans le respect de soi même.
- Permettre aux enfants de se détendre en proposant des activités variées et adaptées à leur âge.

Spécificités :

- accueil effectué dans la cour de l'école maternelle ; sanitaires et salle verte mis à disposition.
- Des règles de vie complémentaires à celle de l'école ont été établies.
- Effectifs très importants.
- T.A.P inclus dans la pause méridienne.

Rôle de l'animateur :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Proposer des activités variées et adaptées.
- Respecter les rythmes de chacun des enfants
- Accompagner et aider les enfants lors du passage aux sanitaires
- Elaborer les règles de vie avec les enfants
- Gérer les conflits
- Assurer la transmission d'infos avec les enseignants ou les ATSEM.

Déroulement :

- 12h arrivée des animatrices (Audrey et Stéphanie)
- **Audrey** : en renfort à la cantine chez les MS avec les ATSEM (Sylvie.G et Christine) puis passage aux toilettes avec Fanny.L . Jeux libres dans la cour pendant 15 minutes et temps de sieste (pour ceux qui dorment...) puis animation T.A.P
- Nombre d'enfants : 2 classes $\frac{1}{2}$ + 11 = environ 60.

- **Steph** : en renfort à la récréation (cour en bas) chez les GS avec les ATSEM (Sylvie.H et Pascale) puis (Irène et Fanny).

Passage aux toilettes avec Irène et Fanny pour aller à la cantine.

Aide à la cantine avec Sylvie et Pascale.

A partir de 13h30 : T.A.P avec deux intervenantes (Céline ; Isabelle.P et CMR)

14h20 : fin des activités puis temps calme ; passage aux toilettes ; retour dans les classes et passages d'infos.

14h30 : fin des T.A.P

- Nombre d'enfants : 2 classes $\frac{1}{2}$ + 8 = 60.
- Locaux utilisés : salle de classe ; salle verte ; cour du haut (MS)
Bibliothèque ; cour du bas ; centre de loisirs (GS)
Cf tableau joint organisation

Projet Pédagogique 2014-15 : Accueil de la maternelle « souque » soirs.

Objectifs :

- accueillir les enfants après l'école dans un espace aménagé
- assurer une liaison entre l'école et la cellule familiale.
- proposer des activités ludiques et variées permettant le départ échelonné.

Spécificités :

- accueil à l'heure.

Rôle de l'animateur :

- Proposer des activités courtes sans contraintes par rapport au départ échelonné.
- Pointer les présences des enfants à 16h35 et 17h35.
- Accueillir les familles, avec passages d'infos si nécessaires.
- Préparer et servir le goûter, en respectant les régimes alimentaires particuliers.
- Permettre à l'enfant de se reposer, ou de se défouler après une journée de classe.

Public accueilli et moyens humains :

- Au Centre de Loisirs 49 places et 5 animatrices.

Locaux :

- Au Centre de Loisirs :
 - pour les PS et MS : l'espace petite enfance avec sanitaires, et la cour.
 - pour les MS2 et GS : 2 salles (B1-B2) avec sanitaires, et la cour.

Le matériel :

- Au centre de Loisirs, les locaux sont aménagés et adaptés aux différentes tranches d'âges, le matériel est suffisant et renouvelé régulièrement.

Déroulement de l'accueil des maternelles (PS MS et GS) :

- 16h00 : les animatrices préparent les gouters, les salles d'accueil puis vont récupérer les enfants à l'école pour 16h30. Transmissions avec les enseignants puis les enfants sont mis en rang par 2, comptés, et encadrés par : 1 animatrice devant, 1 derrière. Tous descendent au centre, puis posent leurs affaires (manteaux, cartables), se déchaussent, passent aux sanitaires (toilettes + lavage des mains). Ils s'installent à table et avec l'aide des animatrices ils se servent le goûter, l'eau, et on attend que toute la table soit servi et le signal « Bon appétit ». Une fois le goûter fini, les animatrices font laver les mains aux enfants, qui ont fini. Les enfants participent au débarrassage.
- Départ échelonné : les animatrices sont disponibles pour l'accueil des parents et jouent avec les enfants. A 17h30 : départ d'1 animatrice.
- 17h35 : 2^{ème} appel, jeux libres (extérieur, société, lecture...).
- 18h20 : rangement de la salle (jeux, jouets). Les animatrices aident les enfants à s'habiller et vérifient qu'ils aient bien toutes leurs affaires. Le groupe restant rejoint le 1000 club pour attendre leurs parents.
- 18h30 : fin de l'accueil. Les enfants dont les parents sont en retard sont confiés à l'animateur d'astreinte.

Relations aux familles :

Des temps forts sont mis en place tout au long de l'année afin de favoriser les échanges avec les parents

- le premier courant Octobre, pour faire plus ample connaissance, parler du fonctionnement et éventuellement répondre aux questions des familles...
Pour plus de convivialité, les animatrices proposent que ces rencontres se fassent autour d'un verre et parfois d'un repas... (cette année à la semaine du goût)
- le second courant Février ou Mars
- et en Mai ou Juin, pour clôturer l'année autour d'une fête de l'accueil périscolaire.

En partenariat avec l'Echo des Familles, également, à diverses occasions des soirées et journées à thèmes sont proposés pour partager un moment privilégié.



Convention de mise à disposition

Entre le Centre de Loisirs « La Souque » de Saint Vincent de Tyrosse, représentée par son Président, Monsieur Patrick PÉNACQ

Et entre la Mairie de Saint Vincent de Tyrosse, représentée par son Maire, Madame Marie APATHIE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la mise à disposition

Le Centre de Loisirs met à disposition 2 directeurs pédagogiques (école de La lande et école des Arènes) :

- Véronique MASSARDIER, BEPJEPS, BAFA (12h/semaine)
- Thierry DA CONCEICAO, BAFA, BAPAAT (12h/semaine)

Sous la direction du Pôle SAJ, les directeurs pédagogiques mettront en place un projet qui répond aux objectifs suivants :

- Favoriser le vivre ensemble
- Favoriser la participation active des enfants dans leurs loisirs (leur laisser le choix des activités)
- Mettre en place des outils de participation, de concertation et d'expression
- Proposer des activités adaptées à ce type d'accueil et aux rythmes des enfants
- Privilégier les activités ludiques, le droit à ne rien faire, l'autonomie
- Etre complémentaire aux activités proposées à l'école afin d'équilibrer au mieux les activités
- Informer les familles et les partenaires
- Avoir un rôle formateur auprès des équipes : accompagnement, régulation, formation sur la réglementation et sécurité physique morale et affective des enfants, le rôle de l'animateur, les limites du comportement, la gestion de groupe et des conflits...

Leurs missions seront les suivantes:

- responsabilité de la gestion des intervenants et du matériel
- organisation des activités
- animation des temps de préparation
- suivi et évaluation du projet

- l'information auprès des familles
- communication au Pôle SAJ des états de présences enfants et animateurs
- participation aux entretiens d'embauche

La responsabilité des directeurs pédagogiques devra être reconnue auprès de tous les intervenants extérieurs, (Atsem, intervenants MACS, BE sportifs...) qui devront être présents et ponctuels aux réunions de préparation.

Pour assurer l'animation des temps d'activités périscolaires organisés par la ville de Saint Vincent de Tyrosse, le Centre de Loisirs met également à disposition 10 animateurs :

- Michaël MASSARDIER, BAFD, BAFA (6.5 h /semaine)
- Marie Odile DE OLIVEIRA, BAFD, BAFA (6.5 h /semaine)
- Stéphanie CARDON, BAFA (5 h /semaine)
- Audrey NADIN, BAFA (5 h /semaine)
- David BOURGUEDIEU, BAFA (6.5 h /semaine)
- Florence LLAMBERT, BAFA (6.5 h /semaine)
- Sabrina OUCHTAR, BAFA (6.5 h /semaine)
- Fanny DELORT, BAFA (6.5 h /semaine)
- Laura ETCHEPARE, Cap Petite Enfance, en cours BAFA (6.5 h /semaine)
- Sandrine FLEURIOT, BAFA (6.5 h /semaine)

Dans le cadre de leur fonction, les animateurs exerceront les missions de préparation (1h hebdomadaire) et d'encadrement des enfants sur les écoles de La Souque, La lande et les Arènes.

L'organisation administrative restera entièrement à la charge du Pôle SAJ.

ARTICLE 2 : Date d'effet et durée de la mise à disposition

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} septembre 2014 au 03 juillet 2015 durant les 36 semaines de classe.

ARTICLE 3 : Situation administrative du personnel

La situation administrative de l'ensemble du personnel continue à être gérée par le Centre de Loisirs. Les animateurs du Centre de Loisirs exerceront leurs fonctions sous l'autorité du responsable du Pôle SAJ lors des temps de préparation et d'animation des temps d'activités périscolaires.

ARTICLE 4 : Discipline

Le pouvoir disciplinaire est exercé par le Président du Centre de Loisirs.

Toutefois, en cas de faute, le représentant de la Mairie peut saisir le Président du Centre de Loisirs pour une mise en œuvre de la procédure disciplinaire.

ARTICLE 5 : Rémunération

L'ensemble du personnel continuera à percevoir la rémunération correspondant à son grade qui lui sera versée par le Centre de Loisirs.

ARTICLE 6 : Remboursements

La Mairie remboursera au Centre de Loisirs le montant de la rémunération et des charges sociales de l'ensemble du personnel mis à disposition; soit 18.25 € / heure pour les directeurs pédagogiques et 15.10 € / heure pour les animateurs.

Une facture mensuelle sera émise par le Centre de Loisirs.

ARTICLE 7 : Fin de la mise à disposition

La mise à disposition de l'ensemble du personnel peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 2 de la présente convention, à la demande du Centre de Loisirs, de la Mairie ou de l'intéressé(e).

Dans ce cas, la demande devra respecter un préavis de deux mois.

ARTICLE 8 : Contentieux

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Pau.

ARTICLE 9 : Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile :

Pour le Centre de Loisirs à Saint Vincent de Tyrosse.

Pour la Mairie à Saint Vincent de Tyrosse.

ARTICLE 10 : La présente convention sera transmise à :

- Monsieur le Président du Centre de Loisirs,
- Madame le Maire,
- Monsieur le comptable de la Mairie,
- Monsieur le trésorier de l'Association.

Fait à Saint Vincent de Tyrosse,
Le 26 août 2014.

Le Maire,

Le Président du Centre de Loisirs

Marie APATHIE

Patrick PENACQ

**COMPTE RENDU DE REUNION
COMITE DE PILOTAGE REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES
DU JEUDI 6 FEVRIER 2014**

Présents :

Mmes LABEYRIE – TARRICQ – LABERTIT – POMAREZ – MMM. LESBATS – LADEBAT, Elus VIEIRA (Direction Ressources Humaines et Education) – BOUSQUET (Coordonnateur Enfance Jeunesse) – Mmes ROMA (référente école La Souque) – Mlle BABAYOU (Référente écoles des Arènes) – Mme GUILLON-BAREYT (Directrice Centre de Loisirs) – Mme DUPRAT (Conseillère DDCSPP) – Parents d'Elèves APE : Mme LARRODE – Mme VILLENAVE – M. GRANGER – Parents d'Elèves FCPE : Mme LECOLIER – Mme DAILLY – M. DESLUS - Ecole La Souque : Mme CARDOSO – M. BRETHOUS – Mme GROCCQ (ATSEM) – Ecole des Arènes : M. LOLOM – Ecole de La Lande : M. PENACQ – Mme FROUËL – Mme SIERRA-BELOIR – Mme BAJT– Mme HENKES (ATSEM) – Mme CHAUVET (ATSEM)

Excusé : M. WARGNIER –

La réunion débute à 18h00 par un mot d'accueil de Mme le Maire qui félicite l'ensemble des acteurs pour cette mise en place des TAP, certes rapide, mais qui dans l'ensemble, s'est organisée dans la bonne cohésion avec la participation très active du coordonnateur et du service enfance jeunesse par leurs investissements, leurs disponibilités et leurs compétences... et ainsi envisager la future rentrée 2014-2015 encore plus sereinement.

1- Bilan des TAP

M. Sébastien BOUSQUET nous informe que depuis la mise en place des TAP, on peut noter une hausse de fréquentation sur les trois écoles de Tyrosse : environ 95 % des enfants participent au TAP (contre 90 % en septembre 2013) ; tout cela reste stable.

Toutefois, nous nous préparons pour la rentrée prochaine à une réelle augmentation car, outre les soucis de fatigue, excitation, énervement parfois, les enfants sont demandeurs.

Bien entendu, des difficultés d'organisation ont été rencontrées suivant les périodes, les animations proposées et une météo pas toujours clémente.

Carole Babayou nous fait part de sa satisfaction d'avoir organisé le 20 décembre dernier, une soirée Portes ouvertes qui a permis aux parents de rencontrer l'équipe d'animateurs et ainsi découvrir les activités proposées pendant les TAP.

Une autre exposition Portes ouvertes aura lieu en avril.

Un exposé est fait ensuite école par école et relate activités et projets.

Concernant le personnel :

Environ 50 intervenants dont 20 sur le site de l'école des Arènes, 16 à la Souque, 14 à la Lande, renforcés par des intervenants MACS.

Toujours les mêmes référents dans chaque école.

Face à la difficulté de conserver des intervenants sur les contrats à faibles heures (6 à 7 h/semaine), il est tout aussi difficile de trouver en urgence du personnel disponible, qualifié et volontaire pour pallier ces remplacements.

Pour la période 4, il manque toujours deux personnes, une à La Lande et une aux Arènes.

Madame DUPRAT intervient pour nous informer que « Profession Sport Landes » va étaler leur intervention sur les actions culturelles. L'intervenant peut avoir un contrat sur plusieurs communes.

Elle nous indique également que le reflet départemental et régional sur le positionnement du TAP dans la journée est après la pause méridienne pour les maternelles.

Formation :

MACS a proposé une formation sur l'utilisation des TNI. 6 animateurs en ont bénéficié.

Des formations en interne avec le Centre de Loisirs ont été proposées sur les problèmes et difficultés de gestion d'un groupe d'enfants (15 à 18 enfants).

Un groupe départemental planche avec le CNFPT pour établir des Certificats de Qualification Professionnels – option animation péri-scolaire.

Non professionnelle, la formation de BAFA et BAFD est à revoir ; Il faudra par ailleurs envisager une remise à niveau pour les diplômés reconnus.

MACS planche pour délocaliser des formations sur le territoire.

2- Retour sur un questionnaire de La Souque

Sur 192 enfants, seulement 21 réponses, on pourrait en retenir peut être, le désintéressement des parents sur les TAP...

Certains parents ne sachant pas à qui s'adresser concernant les TAP, la communication qui a été toutefois transmise de façon la plus concise possible est peut-être à revoir.

Une réflexion sur le positionnement horaire des TAP pourrait être soumise entre autres pour l'envisager après la pause méridienne. Les activités proposées ainsi que les personnes qui les encadrent devront être adaptées.

3- Points faibles et points forts

a) Le temps de TAP est court d'où la difficulté à mettre en place certaines activités ; de plus, il faut s'adapter à la météo, donc mettre un peu de souplesse dans l'élaboration des activités.

b) Les enfants sont toujours « sous pression », ils ont un besoin d'évacuer. Depuis la mise en place d'une pause récréation juste après les cours, il est constaté une amélioration sur l'attitude, la disponibilité et la faisabilité des activités pour les élèves. C'est à l'animateur de s'adapter au groupe pour que tout se passe pour le mieux.

Madame DUPRAT nous informe qu'au niveau départemental, le temps moyen du TAP est d'1h voire 1h30 (2 fois par semaine).

c) Les enseignants de l'école de La Lande aimeraient qu'éventuellement soit proposé un questionnaire de suivi, peut-être réalisé par les associations de Parents d'Elèves. Chaque école a sa propre problématique, suivant les organisations.

d) Les enfants sont questionnés sur ce qu'ils pensent de l'activité proposée, et grâce à leurs réponses, celle-ci est remodelée, rediscutée, ou alors abandonnée.

- Bien réfléchir sur les activités qui ne fonctionnent pas : problème avec les intervenants ? ou tout simplement une activité inadaptée ?

e) Il a été noté un incident concernant les enfants qui ne veulent pas faire certaines activités au TAP ; comment les gérer ?

- A l'école de La Lande, pour les maternelles, Valérie et Geneviève (ATSEM) s'organisent et alternent les groupes d'enfants pour les activités. Cependant, elles nous interpellent sur la difficulté de gérer un groupe de 14-18 enfants sur certaines activités (comme la pâtisserie par exemple).

- Prendre le temps de demander.

- Envisager de ne rien faire ?

- Donner le choix ?

Madame DUPRAT nous informe qu'à Tarnos, un TAP d'1h a été intégré pour ne rien faire.

f) Points négatifs :

- Manque de communication entre les différents partenaires : enseignants – ATSEM - Directeurs d'Ecole – Pôle Jeunesse.

- A l'école de La Souque, Mme CARDOSO et M. BRETHOUS nous informent de la difficulté rencontrée par les TAP et surtout déplorent le manque de temps qu'ils ont pour échanger : les enseignants ne rencontrent plus les parents ; manque de disponibilité et par voie de conséquence de concertation avec leurs ATSEM ; problèmes d'activités faites deux fois dans une même journée (centre de loisirs et ATSEM).

- Toujours en discussion le problème de l'utilisation des classes pour les TAP.
- Absentéisme important pour les enfants en école maternelle sur les mercredis matins

g) L'équipe des TAP souhaiterait avoir plus de contact avec les enseignants sur les projets d'école pour que les thématiques et le fil conducteur soient en coordination avec les TAP.

Sébastien BOUSQUET informe qu'il est toujours disponible et à la disposition des directeurs d'école, à leur demande. Il propose une rencontre mensuelle pour faire le point et le bilan.

4- Propositions :

- Programmer une rencontre par trimestre ou par période entre les différents partenaires des TAP et les enseignants.
- Envisager d'intégrer le sujet des TAP pendant les conseils d'école (pour mieux en discuter, évaluer les difficultés rencontrées...)
- Généraliser la mise en place d'un cahier de liaison entre animateurs et enseignants.
- Harmoniser et adapter le contenu des journées de travail et éviter ainsi des doublons sur les activités.
- La DDEN travaille sur une charte de pratique et de bonne conduite.
- Instituer un temps de concertation pour l'école de La Souque avec Lydie le mardi (jour de décharge de la directrice).
- Etudier la modification des horaires avec le DAZEN en cours d'année : si consensus : prévoir une argumentation « béton » pour une nouvelle étude de la situation.
- Réfléchir à un projet de poste d'éducateur territorial.

CONCLUSION

1^{ère} année des TAP : année expérimentale où il a été constaté :

- une activité périscolaire en plus qui pour certains n'apportent rien aux élèves car déjà fait en classe par les enseignants,
- problématique de la multitude d'intervenants : relation de confiance.
- Problème de cohabitation – exigence des règles de vie, la même pour tous – acquisition des connaissances et compétences.

De cette expérience, il est à réfléchir sur

- la refonte des horaires : envisager des temps TAP plus long sur certains jours ? Chaque école va gérer ses horaires.
- Envisager pour les enfants plus fatigués des moments de relaxation et de détente : ne rien faire !
- Bien différencier temps scolaire et temps TAP, car certains enfants n'ont pas acquis ces différents temps !

Sébastien BOUSQUET remercie Madame le Maire sur sa volonté à la réussite de cette mise en place des TAP, et les moyens financiers et physiques mis à sa disposition pour l'emploi des intervenants, et la confiance qui lui a été accordée pour la mise en place de son équipe d'animateurs.

L'ensemble des intervenants de cette réunion remercie le coordonnateur pour son investissement et sa disponibilité.

La réunion se termine vers 20h15.

**COMPTE RENDU DE REUNION
COMITE DE PILOTAGE REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES
DU JEUDI 26 JUIN 2014**

Présents :

Mmes APHATIE – COLL – LAFITTE – HECQUET – Melles ROMA (référente école La Souque) – BABAYOU (Référente écoles des Arènes) – Mme GUILLON-BAREYT (Directrice Centre de Loisirs) – Parents d'Elèves APE : Mmes LARRODE – Parents d'Elèves FCPE : Mme LECOLIER – Mme DAILLY – Ecole La Souque : Mme CARDOSO – M. BRETHOUS – Mme GROCQ (ATSEM) – Ecole des Arènes : M. LOLOM – Ecole de La Lande : MM. PENACQ – CUNY – M. BOUSQUET (Coordonnateur Enfance Jeunesse) –

Excusés: MM. WARGNIER – SIBERSHICOT (DDCSPP)

La réunion débute à 18h30 par un tour de table. Chaque participant s'exprime sur le vécu de l'année écoulée en précisant les points positifs et les points négatifs de cette nouvelle réorganisation des rythmes scolaires.

M. BOUSQUET précise que les nouveaux plannings horaires des 3 écoles ont été validés par le DASEN le 16 juin dernier. Ces plannings sont le fruit de la réflexion issue des conseils d'écoles et des votes exprimés. Ils respectent également l'avis de l'inspecteur académique et le fond de la réforme. Il reste maintenant à réfléchir à l'organisation globale du fonctionnement des TAP. Ces points seront débattus après le tour de table.

Madame LARRODE prend la parole, elle indique que le début d'année a été très difficile pour les enfants. Ils étaient très fatigués et ont mis un certain temps à prendre l'habitude de cette nouvelle organisation. Elle précise également que les TAP de 45 minutes étaient trop courts pour mettre en place des activités. Un constat est fait sur l'indifférence de certains parents concernant le type d'activités proposées. Elle clôture son intervention en signalant qu'elle est satisfaite du maintien des TAP tous les jours car ceci respecte le fond de la réforme (allègement des temps scolaires tous les jours de la semaine, régularité).

Madame LECOLIER indique qu'à l'école de la Souque, les parents avaient souhaité le positionnement des TAP après la pause méridienne. Elle trouve regrettable que cette proposition n'ait pas été retenue. La mise en œuvre de la réforme dans cette école a été très compliquée pour l'ensemble du personnel et des enfants. Les parents ont perdu le lien avec les enseignants. Concernant l'école des Arènes, le positionnement des TAP est bénéfique pour les familles car leurs enfants peuvent avoir une coupure après le temps d'enseignement. Ils peuvent reprendre sereinement les devoirs à la maison. La composition des groupes d'enfants en début d'année pour les TAP était trop rigide, certains enfants ne s'y retrouvaient pas et subissaient l'activité. Une réflexion est engagée afin de respecter le choix de l'enfant.

Monsieur BRETHOUS fait un bilan très négatif de cette année écoulée, il indique que nous n'avons pas pris en compte le rythme de l'enfant. La mise en place s'est déroulée trop précipitamment. Trop de personnes interviennent dans la journée auprès des enfants. Il indique que les activités proposées étaient trop similaires aux activités des enseignants et trop lourdes pour l'attention de l'enfant.

Madame GROCQ intervient pour signaler que tous les adultes de l'école doivent faire respecter les mêmes règles de vie auprès des enfants.

D'une façon générale, les parents ne semblent pas préoccupés par ce qui est proposé dans les TAP, Aude DAILLY précise qu'à l'école de la Lande beaucoup de parents sont venus demander

des informations sur l'organisation des TAP auprès des ATSEM qui étaient les personnes ressources sur les maternelles.

Monsieur CUNY intervient afin de dresser un bilan pour l'école de la Lande et plus largement sur la réforme. Il indique que les points positifs de la réforme sont les 5 matinées d'enseignement (très propices aux enseignements fondamentaux car les enfants sont plus concentrés et moins fatigués).

Il précise même qu'à l'avenir, il faudrait augmenter ce temps d'enseignement comme c'est le cas dans d'autres pays européens. Il indique que certaines activités proposées pendant les TAP sont assez similaires à certains temps d'enseignement et que l'enfant n'est pas plus fatigué avec un enseignant qu'avec un animateur.

Monsieur PENACQ intervient pour signaler qu'à la maternelle, l'organisation des TAP s'est bien déroulée même s'il a fallu un temps d'adaptation. Le repère des ATSEM pour les enfants est important, le renfort d'un animateur extérieur a nécessité également un temps d'adaptation. Un travail sera nécessaire avec l'ensemble des acteurs intervenant dans les écoles afin de définir ensemble des règles de vie commune de fonctionnement.

Un constat général est fait sur l'application de cette réforme pour les maternelles qui n'est pas du tout adaptée à ce public.

Monsieur LOLOM intervient pour l'école des Arènes, il indique que le temps d'enseignement journalier a bien été réduit (objectifs de la réforme) mais le temps de vie de l'enfant dans l'école n'a pas changé. Il félicite toutes les équipes d'animateurs pour leur travail et leur professionnalisme.

Il est satisfait que le conseil d'école ait voté à l'unanimité l'organisation de la prochaine rentrée malgré des difficultés à se mettre d'accord entre tous les acteurs (enseignants, parents, élus, techniciens).

Madame GUILLON-BAREYT fait un bilan concernant le centre de loisirs.

Une grosse réorganisation interne a été nécessaire pour leur fonctionnement et leur planning d'intervention, ce qui a demandé un travail assez compliqué durant cette année écoulée.

Il a été très difficile de travailler en équipe car peu de temps pour la préparation et la réflexion. Un point très positif concernant l'intervention des animatrices à l'école de la Souque avec les ATSEM est constaté. Une vraie dynamique s'est instaurée, elles ont appris à mieux se connaître et mieux travailler ensemble. Des temps de formations ont été proposés toute l'année par l'équipe d'animatrices, ce qui a permis de former les ATSEM sur leurs nouvelles missions. (Elles remercient les animatrices pour la qualité de ces temps de formation)

Elle précise que la fatigue de l'enfant n'est pas forcément liée à l'activité mais à sa gestion (gestion de groupe, conflit, adaptabilité à l'âge et aux rythmes de l'enfant), ce qui soulève la question de la formation des animateurs. Elle indique également qu'un grand choix d'activités a été proposé lors des 5 périodes.

La question reste en suspens concernant le détachement des ATSEM pour participer à ces temps de réunions de régulation et de formation (1h par semaine cette année).

Madame le Maire précise qu'il faut prendre en compte leurs nouvelles missions et donc leur donner accès à la formation.

Monsieur BOUSQUET intervient pour remercier l'ensemble des équipes d'animateurs des 3 écoles et plus particulièrement les animateurs permanents du centre de loisirs sans qui la mise en place de ces TAP n'aurait pas pu se dérouler dans ces conditions. Les animateurs du centre sont un atout dans ce fonctionnement car ils interviennent déjà sur les temps périscolaires existants, ils connaissent les locaux, les enfants, les familles et les équipes d'enseignants. Ils ont pu également accompagner les nouveaux animateurs recrutés par la Ville dans leurs fonctions.

Un remerciement également pour les 3 référentes qui ont quotidiennement coordonné les TAP tout le long de l'année.

Monsieur BRETHOUS déplore que la proposition de finir les cours à l'école de la Souque à 16h15 n'ait pas été retenue alors qu'une enquête auprès des parents avait été réalisée.

Nous précisons que la demande avait été faite afin que les parents ayant leurs enfants scolarisés à l'école des Arènes et de la Souque puissent avoir 15 minutes de battement pour se rendre dans l'autre école afin de récupérer leur enfant sereinement.

Cette demande a bien été prise en compte car les parents ayant leur ainé(e) scolarisé(e) à l'école des Arènes auront jusqu'à 16h45 maximum pour récupérer leur enfant.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) auront lieu pendant les TAP à l'école de la Souque car ils ne peuvent pas être placés ailleurs.

L'aide aux devoirs mise en place à l'école des Arènes aura lieu également pendant les TAP (une vingtaine d'enfants concernés).

Nous abordons par la suite les réflexions qui sont engagées afin d'améliorer le fonctionnement des TAP à la rentrée prochaine.

Plusieurs points sont à l'étude :

- La direction pédagogique des accueils :

Par qui et comment vont être dirigés ces accueils ?

Tous les accueils étant déclarés auprès du ministère de la Jeunesse et des Sports, nous avons l'obligation d'avoir des directeurs avec une formation minimale pour assurer ces fonctions.

Plusieurs solutions sont envisageables, soit la Ville recrute des directeurs en interne, soit les directeurs du centre de loisirs qui sont déjà en poste sur les autres temps périscolaires assurent ces fonctions pendant les TAP également. Cette dernière solution semble la plus logique mais très compliquée à mettre en œuvre sans mettre à mal l'organisation à peine installée au centre de loisirs.

Les élus du centre de loisirs et les élus de la Ville poursuivent actuellement cette réflexion afin d'évaluer la faisabilité.

- Le projet pédagogique (contenu des activités, prise en compte du choix de l'enfant et de son rythme...) :

Il est le fil conducteur du fonctionnement des TAP. Il définit les objectifs pédagogiques et précise comment les mettre en œuvre. Le projet pédagogique est un outil indispensable pour les animateurs. Il aide également les familles à comprendre le fonctionnement des TAP. Il devrait également être en lien avec les autres temps périscolaires existants.

- Le personnel encadrant (recrutement, contrat de travail, qualification, formation...) :

La volonté des élus est de privilégier des contrats de travail moins précaires et de donner accès à la formation aux animateurs qui en éprouvent le besoin.

Nous cherchons actuellement des solutions pour recruter des animateurs sur des contrats plus élevés que cette année en mutualisant leurs interventions sur plusieurs temps.

Des formations BAFA sont proposées par la communauté de communes sur le territoire, nous étudions comment nos animateurs pourraient en bénéficier.

- Communication avec les parents :

Une note d'information aux parents sera distribuée et affichée dans toutes les écoles afin d'informer les familles sur le fonctionnement des TAP. Une adresse mail a été créée pour chaque école afin que les familles puissent se renseigner rapidement et informer les équipes de leurs éventuelles remarques.

tap.lalande@tyrosseville.com

tap.lesarenes@tyrosseville.com

tap.lasouque@tyrosseville.com

Pour tout renseignement concernant les TAP, nous rappelons que le service enfance jeunesse se situant au Pôle SAJ, 21 rue plaisance est joignable soit par téléphone 05.58.77.77.40 soit par mail ou sur rendez-vous.

- Communication et concertation avec les enseignants :

Nous allons mettre en place des outils pour améliorer la concertation avec les équipes enseignantes afin d'être cohérents avec les enfants sur nos interventions (Règles de vie, type d'activité, rythme de l'enfant, utilisation du matériel, stockage...)